

Compte-rendu du conseil du mardi 21 février à 20 H 00

Présents : MARION Christophe, Gaël MONNERET, Anne-Marie PEGUILLET, Roseline PACCARD, Martine RAISON, Thomas ROUSSE, Maurice MONNET, Jean François REHFUSS, Corinne ODOBEL, Jean Claude COMPAGNON.

Absent excusé : Pascal SIMONET.

Secrétaire : Jean Claude COMPAGNON.

- Le compte-rendu du conseil du 7 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.
- Examen des résultats financiers 2022 et du budget 2023.
Le maire présente au Conseil Municipal l'ensemble des comptes 2022 et les budgets primitifs 2023.

Délibérations :

Délibération N° 1 : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget général 2022 comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES 2022	323 130.61	236 302.42	559 433.03
DEPENSES 2022	167 721.69	174 620.58	342 342.27
RESULTATS EXERCICE 2022	155 408.92	61 681.84	217 090.76
RESULTAT 2021	- 126 471.43	175 717.31	49 245.88
SOLDE D'EXECUTION	28 937.49	237 399.15	266 336.64

Délibération N° 2 : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget général 2022 établi à l'identique du compte administratif.

Délibération N° 3 : Le Conseil Municipal affecte les résultats du budget général 2022 comme suit :

Le compte administratif 2022 fait apparaître un excédent de : 266 336.64

Affectation 1068 en investissement : 0.

Affectation 002 report en fonctionnement : 237 399.15

Délibération N° 4 : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget général primitif 2023 présenté comme suit :

- Fonctionnement :

- Recettes : Crédits au titre du présent budget : 318 452.76 €.

Résultat de fonctionnement reporté : 237 399.15 €.

- Dépenses : 555 851.91 €

Le budget de fonctionnement est équilibré en recettes et en dépenses à 555 851.91 €

- Investissement :

- Recettes : Crédits au titre du présent budget : 96 462.51€

Résultat de fonctionnement reporté : 28 937.49 €

Dépenses : Crédits au titre du présent budget : 125 400.00 €.

Résultat d'investissement reporté : 0.00 €

Le budget d'investissement est équilibré en recettes et en dépenses à 125 400.00 €.

Délibération N° 5 : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe 2022 comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES 2022	50 748.35	103 928.78	154 677.13
DEPENSES 2022	40 192.08	54 362.35	94 554.43
RESULTATS EXERCICE 2022	10 556.27	49 566.43	60 122.70
RESULTAT 2021	- 44 288.08	0.00	- 44 192.08
SOLDE D'EXECUTION	- 33 731.81	49 566.43	15 834.62

Délibération N° 6 : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe 2022 établi à l'identique du compte administratif.

Délibération N° 7 : Le Conseil Municipal affecte les résultats du budget annexe 2022 comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31 12 2022 : 49 566.43 €.

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement 002 : 49 566.43 €.

Délibération N° 8 : Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal arrête le budget annexe primitif 2023 de la façon suivante :

- Fonctionnement :
 - Recettes : Crédits au titre du présent budget : 49 566.43 €.
Résultat de fonctionnement reporté : 68 201.14€.
 - Dépenses : Crédits au titre du présent budget : 117 767.57 €

Le budget annexe de fonctionnement est équilibré en recettes et en dépenses à 117 767.57 €

- Investissement :
 - Recettes : Crédits au titre du présent budget : 0.00 €
Résultat de fonctionnement reporté : 101 932.95 €
 - Dépenses : Crédits au titre du présent budget : 68 201.14€
Résultat d'investissement reporté : 33 731.81€

Le budget annexe d'investissement est équilibré en recettes et en dépenses à 101 932.95 €.

Délibération N° 9 : Le maire présente les demandes de subventions reçues par la commune.
Après délibération, il a été accordé les subventions suivantes aux différentes associations mentionnées ci-dessous pour l'année 2023 :

Association Sauvegarde du Patrimoine	50 €
Fanfare de Conliège	350 €
Souvenir Français	50 €
Association "La Pannessiéroise"	350 €
Divers	150 €
TOTAL :	950 €

Délibération N° 10 : Fongibilité des crédits.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Délibération N° 11 : Etat d'assiette des coupes 2023. Après examen de l'état des coupes, il est nécessaire d'ajouter la coupe des gros pieds de la parcelle 28. L'affouage sera également réalisé sur cette parcelle et sera constitué des houppiers.

- Questions d'actualité :

- Point sur les travaux en cours.
 - Relevé du nombre de véhicules et de leur vitesse rue Jeanne d'Arc. Un compteur sera installé à compter de la fin février. Les indications fournies permettront de projeter ou non des aménagements de chaussée.
 - Installation d'une pompe à chaleur salle des fêtes. L'entreprise a procédé à la mise en place d'un nouveau système de chauffage dans les deux salles du bâtiment. Le premier système qui date de la construction de la salle reste en place. Le coût de l'opération est de 20 237.00 € HT, subventionné en partie par l'état (DETR 6 711.00 €) et le Conseil Départemental (DST : 6 780.00 €). Le reste à charge pour la commune est de 6 746.00 €.

- Vente des parcelles du lotissement. Actuellement, une parcelle est vendue et la maison en cours de construction. Deux autres parcelles ont trouvé des acheteurs, les actes sont en cours de réalisation. Les deux dernières n'ont pas trouvé preneur.

- Questions diverses :

- Le mur de soutènement de la route en direction de Perrigny au lieu dit « Au Prelot » , avant l'entrée du chemin Villard présente des signes de basculement. Une opération de consolidation est à prévoir rapidement. Ces travaux seront à la charge intégrale de la commune.
- Les subventions liées aux fonds verts peuvent être utilisées pour rénover l'éclairage public ou pour des travaux d'isolation thermique. La commune pourrait être concernée, Il est à prévoir un état des lieux de l'installation de Pannessières. D'autre part, il serait possible de revoir l'isolation de la salle des fêtes. Un bilan thermique permettrait d'engager une demande de subvention.

La séance est close à 10 H 30.

Le Maire : M.Monnet